

PRIX DE THESE EMILE GARÇON
décerné par
l'Association Française de Droit Pénal
(A.F.D.P.)

L'Association Française de Droit Pénal décerne, tous les ans, le prix Emile Garçon pour récompenser l'auteur d'une thèse en matière pénale.

Décerné par un jury de professeurs des Universités, ce prix sera remis lors du colloque de l'AFDP qui se tiendra, à Grenoble, les 15 et 16 octobre 2015. Il consiste dans une dotation d'ouvrages et un accès aux banques de données, émanant de deux éditeurs juridiques, partenaires de l'Association : les éditions Dalloz et LexisNexis.

Peuvent concourir à ce prix **les docteurs qui ont soutenu leur thèse entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014.**

Les candidats à ce prix sont donc invités à adresser un exemplaire de leur thèse, accompagné du rapport de soutenance, **avant le 15 août 2015** à l'adresse suivante :

Université d'Aix-Marseille III
Faculté de droit
Centre de Droit social
A l'attention de Mme Frédérique CHOPIN,
Maître de conférences,
Secrétaire générale de l'AFDP
3, avenue Robert Schuman
13628 Aix en Provence Cedex 1

Jacques BUISSON
Conseiller à la Cour de cassation
Président de l'A.F.D.P.